

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 20
- suffrages exprimés : 20
- pour : 20

DÉLIBÉRATION n° B2023/029

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Martine LABAT et Jean-Bernard COLOMES

Absent excusé : Maurice LOUDET

Objet : Centre Aquatique : Demande de subvention FEDER – opération géothermie

Il est rappelé que le conseil de communauté a délibéré le 22 novembre 2022 pour la mise en place de la géothermie comme source d'énergie du futur centre aquatique.

Les services de la Région Occitanie et du SDE 65, gestionnaire du fonds chaleur de l'ADEME, ont accompagné la CCPL sur les aspects techniques et le plan de financement de l'opération.

Une première demande de financement a été faite auprès de l'ADEME, avec une perspective de financement à hauteur de 381 214 euros. Il est proposé le financement par une demande de subvention complémentaire auprès du FEDER, pour un montant de 250 000 euros.

Le plan de financement définitif serait le suivant :

Coût de l'opération prévisionnel (hors chaudière gaz d'appoint) : 979 000 € HT

Dépenses de maîtrise d'œuvre liées à la mise en place de la géothermie : 70 000 € HT

Dépenses d'investissement liées à la mise en place de la géothermie : 909 000 € HT

Financement prévisionnel :

Subvention ADEME : 381 214 €

Subvention FEDER : 250 000 €

Autofinancement CCPL : 347 786 €

Vu le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Président,

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de subvention auprès du FEDER, pour la mise en place de la géothermie comme source d'énergie du futur centre aquatique,**

- **D'Autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention correspondante du FEDER pour un montant de 250 000 €, et de valider le plan de financement suivant :**

Coût de l'opération prévisionnel (hors chaudière gaz d'appoint) : 979 000 € HT

Dépenses de maîtrise d'œuvre : 70 000 € HT

Dépenses d'investissement : 909 000 € HT

Financement prévisionnel :

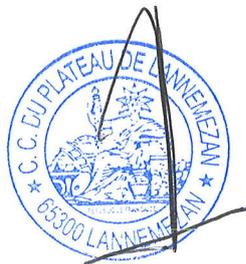
Subvention ADEME : 381 214 €

Subvention FEDER : 250 000 €

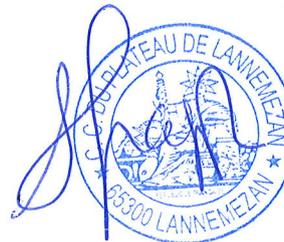
Autofinancement CCPL : 347 786 €

- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le **13 MARS 2023**
Publiée le **13 MARS 2023**

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230306-2023-029B-DE
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.